

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ  
ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023-n°153-S

## Portant route barrée avec déviation et interdiction de stationner

---

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de **l'Entreprise SADE CGTH – Rue Victor Hugo – GUESNAIN (59287)** qui souhaite effectuer des travaux d'assainissement, en occupant temporairement le domaine public, **rue de Cantin** –à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

-----

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A partir du 12 juin 2023 et pour une durée de 75 jours, **l'Entreprise SADE CGTH** est autorisée à procéder aux travaux d'assainissement, **rue de Cantin**, à DECHY.

#### **Article 2.**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Route barrée de 7h00 à 17h00 avec déviation par les rues adjacentes
- Interdiction de stationner

#### **Article 3.**

Les services de **l'Entreprise SADE CGTH** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

#### **Article 4.**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **l'Entreprise SADE SGTH**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Publié sur le site de la ville le 08 juin 2023

Fait en Mairie de DECHY  
Le 07 juin 2023  
Le Maire,

**Jean-Michel SZATNY**

